



Paris, mardi 8 avril 2008

## Le **Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)** et le **Crédit Coopératif** s'associent pour lancer le « livret Agir », livret d'épargne solidaire

Le **Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)**, qui lutte contre toutes les formes d'exclusion et de détresse, est de plus en plus sollicité. Devant l'augmentation constante de ses besoins, le CASP s'est associé au **Crédit Coopératif** pour lancer un **livret d'épargne solidaire, le livret Agir « Histoires de mamans »** qui permettra de financer de nombreux projets d'équipement et de matériel. Ces besoins sont particulièrement nécessaires pour soutenir, orienter et responsabiliser les jeunes mamans et les futures mères en situation d'exclusion.

Le CASP dispose d'une vingtaine de structures d'hébergement dont 3 consacrées exclusivement aux femmes. Parmi celles-ci, figure le foyer **Eglantine** dédié à l'accueil des femmes isolées, des futures mères ou des mamans avec leurs enfants en situation de grande précarité.

La **Maison d'Accueil pour femmes « Eglantine »**, créée en mars 2002, bénéficie de 60 chambres pouvant accueillir 60 femmes et jusqu'à 90 enfants, soit 150 personnes au total. La durée moyenne des séjours est de 6 mois. 30 personnes y travaillent à plein temps pour accueillir, soutenir et accompagner ces femmes en situation d'urgence. Depuis sa création, le foyer Eglantine a accueilli 1.400 personnes, soit 230.000 nuitées. 154 enfants sont nés pendant le séjour de leur maman.

Gilles de Labarre, Président du CASP, a déclaré « *La vocation du CASP est de redonner l'espérance et la dignité aux plus démunis et leur permettre de retrouver un sens à la vie. Pour répondre aux besoins croissants de ces situations, le CASP a besoin de vous et de vos dons. C'est pourquoi nous nous sommes associés au Crédit Coopératif pour proposer ce livret d'épargne solidaire. L'argent récolté nous permettra notamment d'aider les jeunes mamans à assumer leur rôle et à retrouver leur dignité de femme et de mère.* »

### **Le livret Agir « Histoires de mamans »**

Ce livret d'épargne, rémunéré à 4,50%<sup>1</sup>, permet de reverser 50% des intérêts annuels à l'association, sous forme de dons.

Le capital est garanti et l'épargne reste toujours disponible, avec un plafond de 15 300 € par livret, hors intérêts.

Le don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant versé, dans la limite fiscale en vigueur.

**Nouveau en 2008** : avec l'amendement « Finansol » (art. 12 de la loi de finance 2008) prévoit que les intérêts des produits de partage (livrets, FCP, SICAV) donnés à une association ou une ONG<sup>2</sup> bénéficient d'un prélèvement libératoire au taux réduit de 5 % (contre 18%), auquel il faut ajouter 11 % de prélèvements sociaux, soit un total de 16 %.

1. taux brut soumis à variation

2. l'organisme bénéficiaire du don doit être visé par l'article 200,1 du CGI.



### **Le Crédit Coopératif, banquier des acteurs de la solidarité**

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative, nationale, présente dans toutes les régions de France.

Sa vocation, précisée dans sa déclaration de principes, est de « concourir au développement des personnes morales qui composent l'économie sociale ». Il a pour ambition de trouver des réponses adaptées aux besoins de ses sociétaires et clients : associations, coopératives et mutuelles.

Il les accompagne dans leur recherche de ressources, en particulier en ingénierie financière, mettant ses techniques de banquier au service de leurs projets.

Pionnier et leader en France de la finance solidaire, il a créé, il y a 25 ans, le premier Fonds de partage, le FCP Faim et Développement. Depuis sa gamme n'a cessé de s'enrichir et il continue d'innover pour ses partenaires.

Il est le point de rencontre des divers acteurs de la finance solidaire, ceux qui agissent et ceux qui leur donnent les moyens de le faire.

Le Crédit Coopératif est, depuis 2002, l'une des sociétés-mères du Groupe Banque Populaire où il a, notamment, une mission nationale pour l'économie sociale et solidaire.

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop) rubrique les produits solidaires

**Rappelons que le Centre d'Action Sociale Protestant** met en œuvre des moyens importants : une vingtaine de structures situées à Paris et en région parisienne pour accueillir, conseiller et orienter les personnes en situation de grande précarité, les demandeurs d'asile et les chômeurs.

En 2007, l'action du CASP a représenté plus de : 1,2 millions nuitées d'hébergement, 1 000 visites médicales, 80 000 repas, et 20 000 entretiens d'insertion et d'orientation

**CASP** : [www.casp.asso.fr](http://www.casp.asso.fr)

Contact Presse : MCA Communication - Tel : 01 58 36 03 45 [mca.com@wanadoo.fr](mailto:mca.com@wanadoo.fr)

**Crédit Coopératif** : [www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Contact Presse : Laure Capblancq 01.47.24.80.64 [laure.capblancq@credit-cooperatif.coop](mailto:laure.capblancq@credit-cooperatif.coop) - Claude Sevaistre 01.47.24.89.71